

Evolution de la collecte des ordures ménagères - consultation des habitants de Mérenvielle



Depuis le 01/01/2023, date de mise en place de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative [TEOMI], la tarification forfaitaire de cette taxe comprend un nombre de 10 levées du bac des ordures ménagères (couvercle vert), sans limitation pour le bac du recyclage (couvercle bleu ou jaune).

Nous avons constaté que bon nombre des habitants de Mérenvielle se sont accommodés de ce forfait et réaliseront un **nombre de levées inférieur ou égal à ce forfait de 10 levées**, soit une **fréquence de sorties des bacs supérieure à un mois**.

Il nous semble donc **possible de réduire de moitié les fréquences de passage** des camions de collecte de ce bac des ordures ménagères sans préjudice pour les habitants de la Commune.

Nous souhaitons connaître **votre avis** sur ce projet et vous pouvez le faire connaître en complétant le questionnaire prévu à cet effet.

Vous pouvez **accéder à ce questionnaire** et le compléter en ligne en utilisant ce **lien**.

Il est aussi dès à présent **📄 téléchargeable en format papier**, à imprimer, compléter et à **remettre au secrétariat de la Mairie**. Ce document sera joint également en page volante dans le prochain numéro de la Gazette, diffusé prochainement dans vos boîtes aux lettres.

Nous souhaitons disposer de vos **contributions pour le 20 décembre prochain**.